

# RAPPORT ANNUEL 2016-2017



*Agir aujourd'hui pour  
la forêt de demain*



Agence de mise en valeur  
des forêts privées des  
Appalaches



# Rapport annuel 2016-2017

## Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

201, rue Claude-Bilodeau, bureau 4

Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

Téléphone : 418 625-2100

info@amvap.ca

www.amvap.ca

## Rédaction

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

## Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

## Crédits photos

Mme Vanessa Duclos, biologiste, M.Sc., coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP

Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel, Bachelière Environnement, M.Sc., coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

M. Denis Ferland, technicien forestier, AMVAP



# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVIS DE CONVOCATION</b> .....	<b>3</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>3</b>
<b>MOT DU PRÉSIDENT</b> .....	<b>4</b>
<b>PROCÈS-VERBAL DE LA 20<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</b> .....	<b>5</b>
<b>FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE</b> .....	<b>10</b>
Origine .....	10
Membres .....	11
Conseil d'administration .....	12
Comités .....	14
<i>Comité de gestion administrative</i> .....	14
<i>Comité consultatif</i> .....	14
<i>Comité de suivi dossiers problématiques APBB</i> .....	15
Ressources consenties par les partenaires .....	15
Personnel de l'Agence .....	16
Conseillers forestiers accrédités en 2016-2017 .....	17
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016-2017</b> .....	<b>18</b>
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées .....	18
<i>Statistiques du programme d'aide</i> .....	19
<i>Participation des producteurs forestiers</i> .....	21
<i>Contribution de l'industrie</i> .....	22
Vérification opérationnelle et critères de performance .....	23
Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés .....	25
Transfert de connaissances .....	26
Activités réalisées pour l'administration .....	27
<i>Application de la politique de sécurisation des investissements</i> .....	27
<i>Rencontres de la Table des agences - MFFP</i> .....	27
<i>Rencontres des agences sur le Cahier de références techniques</i> .....	27
<i>Comité SIGGA</i> .....	27
<i>Comité de suivi sur la grille de taux d'investissement</i> .....	27
Autres activités .....	28
Plan d'action .....	28
Réglementation municipale .....	29
Attentes particulières des industriels en lien avec leur financement .....	29
Certification forestière .....	30
Plan de protection et de mise en valeur .....	30
Projets .....	34
<i>Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh</i> .....	34
<i>Mise en œuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire des Appalaches</i> .....	35
<i>Réalisation de travaux forêt-faune sur le territoire des Appalaches</i> .....	36
<i>Conservation de milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine dans les Appalaches</i> .....	37
<b>ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2017</b> .....	<b>38</b>
<b>AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2016-2017</b> .....	<b>51</b>
<b>PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2017-2018</b> .....	<b>53</b>
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP et budget supplémentaire en 2016-2017 .....	54

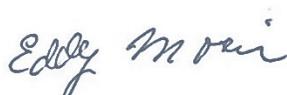


## AVIS DE CONVOCATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de convoquer les membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches à participer à sa 21<sup>e</sup> assemblée générale annuelle qui se tiendra au Manoir Lac Etchemin, situé au 1415, route 277, Lac-Etchemin, le 21 juin 2017, à compter de 9 h.

En plus d'être l'instance des membres, cette assemblée générale annuelle est l'occasion pour vous de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et du vérificateur comptable en plus de prendre connaissance des projets à venir.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Eddy Morin  
Président

## ORDRE DU JOUR

1. Accueil et inscription des membres;
2. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mot du président;
5. Lecture et approbation du procès-verbal de la 20<sup>e</sup> assemblée générale annuelle;
6. Présentation et adoption du rapport annuel 2016-2017;
7. Présentation et adoption des états financiers 2016-2017;
8. Nomination du vérificateur comptable;
9. Prévision budgétaire 2017-2018;
10. Modification au règlement intérieur de l'Agence;
11. Élection des administrateurs;
12. Questions diverses;
13. Levée de l'assemblée.



## MOT DU PRÉSIDENT



Sans aucun doute, une des expressions qui fut à la mode au cours de l'année 2016-2017 et qui le sera dans le futur est celle de la « mobilisation des bois ». Depuis plus de 10 ans, notre Agence s'investit dans la mobilisation des bois en se fixant des objectifs visant à accroître la réalisation de travaux de récolte de bois et à augmenter les superficies aménagées. Ainsi, nous devons démontrer à notre ministère que nous sommes toujours engagés dans cette voie afin de maintenir notre part du budget.

Le territoire des Appalaches recèle un important capital forestier, des industries de bois d'œuvre bien établies et de nombreuses municipalités et travailleurs qui vivent grâce à notre ressource forestière. Certes, nous avons tous les ingrédients afin de contribuer à l'objectif de mobilisation des bois qui nous est lancé !

La preuve, au cours de l'année 2016-2017, les volumes de bois récoltés dans le cadre des programmes administrés par l'Agence se sont accrus de 39 %. Tout ceci grâce aux efforts qui ont été faits par nos conseillers forestiers en réalisant davantage de travaux commerciaux à partir de l'enveloppe de base, mais aussi à partir de l'enveloppe additionnelle de 605 030 \$ que nous avons obtenue pour faire des travaux de récolte de bois.

L'année 2016-2017 fut aussi marquée par de nombreux changements dans l'encadrement du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Nos conseillers forestiers et l'Agence ont dû s'adapter à un nouveau cahier de références techniques et à une grille de taux provinciale. Bien que ces changements ont demandé des efforts additionnels à tous, nous nous sommes ajustés et nous devons continuer à le faire au cours de l'année 2017-2018.

La dernière année fut chargée autant pour le personnel de l'Agence que pour nos conseillers forestiers et nos administrateurs. À tous, je tiens à les remercier pour leur travail et leur implication à la réalisation de la mission de notre Agence.

A handwritten signature in blue ink that reads "Eddy Morin".

Eddy Morin  
Président

# PROCÈS-VERBAL DE LA 20<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 20<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 16 juin 2016, à 9 h, au Manoir Lac Etchemin situé au 1415, route 277 à Lac-Etchemin.

## Présences

### **Président**

M. Eddy Morin

### **Monde municipal**

M. Claude Doyon MRC de Montmagny  
M. Martin J. Côté MRC de Bellechasse  
M. René Laverdière MRC de L'Islet  
M. Eddy Morin MRC de L'Islet

### **Industriels forestiers**

M. Dave Chouinard Matériaux Blanchet inc.  
M. Raymond Laverdière  
Maibec inc.

### **Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

M. Richard Labrie MFFP/U.G.  
Beauce-Appalaches  
M. Sylvain Lamontagne  
MFFP/U.G.  
Beauce-Appalaches

### **Producteurs forestiers, membres associés**

M. Raynald Cloutier Groupement forestier de Montmagny  
M. Yvon Deschênes Groupement forestier de L'Islet  
Mme Caroline Houde Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec  
M. Martin Ladouceur Association des propriétaires de boisés de la Beauce  
M. André Lemelin Groupement forestier de Montmagny  
M. Vincent Lévesque Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud  
M. Raynald Pouliot Groupement forestier de Bellechasse-Lévis

### **Personnel de l'Agence**

M. Jean-Pierre Faucher AMVAP  
M. Denis Ferland AMVAP  
Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel AMVAP  
Mme Pascale Thivierge AMVAP



## **1. Ouverture de l'assemblée**

Le président ouvre l'assemblée à 9 h. Il souhaite la bienvenue aux participants et fait la constatation du quorum.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

### ***Résolution AG1606-01***

*Il est proposé par M. Claude Doyon, appuyé par M. Sylvain Lamontagne, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

## **3. Message du président**

Le président fait la lecture de son message inclus au rapport annuel de l'Agence 2015-2016.

## **4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 19<sup>e</sup> assemblée générale annuelle**

Le directeur présente le suivi des principales résolutions adoptées lors de la 19<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le 11 juin 2015.

### ***Résolution AG1606-02***

*Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 19<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 11 juin 2015;*

*En conséquence, il est proposé par M. Raynald Pouliot, appuyé par Mme Caroline Houde, et résolu unanimement que le procès-verbal de la 19<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 11 juin 2015 soit approuvé tel que présenté.*

## **5. Présentation et adoption du rapport annuel 2015-2016**

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2015-2016 en débutant par les réalisations relatives au fonctionnement et à l'administration de l'Agence. Il expose ensuite un suivi de certaines décisions du Rendez-vous de la forêt privée, présente un bilan de la mise en œuvre du PPMV et des différents projets menés par l'Agence.

Lors de la présentation de la contribution de l'industrie, une précision est demandée à savoir si la figure expose la valeur de la contribution ou le volume déclaré. Le directeur précise qu'il s'agit du volume.

Dans le cas du projet de reconnaissance d'une réserve naturelle dans les Appalaches, un membre s'interroge sur l'impact de la création d'une réserve naturelle sur l'évaluation foncière de la propriété. Le directeur précise qu'il ne connaît pas l'impact sur le rôle d'évaluation. Par contre, selon les discussions qu'il a eues avec un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), lorsqu'il y a eu vente d'une propriété greffée d'une entente de réserve naturelle, celle-ci s'est vendue selon sa valeur marchande. Ainsi, le statut de conservation n'a pas eu d'impact sur le prix de vente de la propriété. Pour ce qui est des taxes municipales, la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à une municipalité de ne pas accorder



l'exemption de taxes à un propriétaire qui a signé une entente de réserve naturelle. Des discussions ont actuellement lieu au sein du MDDELCC afin que la loi soit ajustée à cet effet.

### **Résolution AG1606-03**

*Considérant que les participants ont pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence pour 2015-2016, que le directeur en a fait la présentation et a répondu aux questions des membres;*

*En conséquence, il est proposé par M. Raymond Laverdière appuyé par M. Martin J. Côté, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence pour 2015-2016 soit adopté et transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).*

## **6. Présentation et adoption des états financiers 2015-2016**

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2016 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC. Le directeur précise qu'il y a une erreur au bilan de l'année 2015. Le montant de 1 380 \$ inscrit à la ligne « Affectation interne » devrait se retrouver à la ligne « Investi en immobilisation ».

### **Résolution AG1606-04**

*Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016;*

*Considérant que le rapport financier de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2016, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;*

*Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;*

*En conséquence, il est proposé par M. Claude Doyon, appuyé par M. Raymond Laverdière, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.*

## **7. Nomination du vérificateur comptable**

### **Résolution AG1606-05**

*Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;*

*En conséquence, il est proposé par M. Émile Tanguay, appuyé par M. Vincent Lévesque, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2017.*



## **8. Prévision budgétaire 2016-2017**

Le directeur présente la prévision budgétaire 2016-2017. Il précise que le budget d'aménagement dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) est reconduit. De plus, nous avons appris qu'une enveloppe supplémentaire au PAMVFP de 6 M\$ serait allouée aux agences pour la réalisation de travaux commerciaux. La répartition budgétaire devrait être connue d'ici le 17 juin 2016. Selon les annonces qui ont été faites, celle-ci sera établie selon les volumes de bois mis en marché par territoire d'agence et la possibilité forestière. Aussitôt que ce montant sera connu, il sera ajouté au budget de l'Agence.

### **Résolution AG1606-06**

*Considérant que les membres ont pris connaissance de la prévision budgétaire 2015-2016;*

*Considérant qu'il a été annoncé que le budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées sera reconduit au même montant que l'année 2015-2016;*

*En conséquence, il est proposé par M. Dave Chouinard appuyé par M. Sylvain Lamontagne, et résolu unanimement que la prévision budgétaire soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.*

## **9. Modification au règlement intérieur de l'Agence – Assiduité de l'administrateur**

Lors de la 19<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 11 juin 2015, il a été noté que certains administrateurs étaient peu présents aux séances du conseil d'administration. Ainsi, il avait été proposé que le conseil d'administration se penche sur cette problématique et présente une suggestion de modification au règlement intérieur.

Cette discussion a été tenue lors de la réunion du conseil d'administration suite à cette assemblée générale annuelle.

Le directeur explique que la proposition de modification au règlement intérieur fut remise avec le rapport annuel. Il expose la suggestion de modification à l'article 16.05 du Règlement no 1.

### **Résolution AG1606-07**

*Considérant que les membres réguliers avaient alors mandaté le conseil d'administration afin de faire une suggestion visant à corriger cette situation;*

*Considérant que lors de la rencontre du conseil d'administration tenue le 11 juin 2015, il fut proposé qu'une modification soit apportée au Règlement intérieur de l'Agence voulant que si un administrateur s'absente à plus de trois rencontres du conseil, il sera automatiquement destitué de ses fonctions;*



*En conséquence, il est proposé par M. Martin Ladouceur, appuyé par M. Dave Chouinard, et résolu unanimement d'ajouter à l'article « 16.05 Administrateur retiré » du Règlement no 1 - Règlement intérieur de l'Agence la puce d) :*

*« 16.05 Administrateur retiré*

*Cesse de faire partie du conseil d'administration et d'occuper ses fonctions, tout administrateur :*

- a) qui offre par écrit sa démission au conseil d'administration à compter du moment de son acceptation;*
- b) qui cesse de posséder les qualifications requises;*
- c) qui fait l'objet d'un régime de protection;*
- d) qui est absent à plus de trois rencontres consécutives du conseil d'administration. »*

## **10. Élection des administrateurs**

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2016-2017 est remis aux membres. Le directeur explique que la Ville de Lévis, pour une considération de rationalisation, n'a pas nommé de représentant au conseil d'administration pour l'année 2016-2017. Il ajoute que la Ville de Lévis a toujours un répondant nommé pour des échanges avec l'Agence.

### **Résolution AG1606-08**

*Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;*

*En conséquence, il est proposé par M. Martin Ladouceur, appuyé par M. René Laverdière, et résolu unanimement que les personnes physiques dûment désignées soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.*

## **11. Questions diverses**

Aucune question diverse n'est discutée par les membres de l'Agence.

## **12. Levée de l'assemblée**

### **Résolution AG1606-09**

*Considérant que l'ordre du jour est épuisé;*

*En conséquence, il est proposé par M. Émile Tanguay, appuyé par M. Raymond Laverdière, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 10 h 20.*



# FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

## Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Ainsi, un régime nouveau de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Précisons que l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que :

« L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

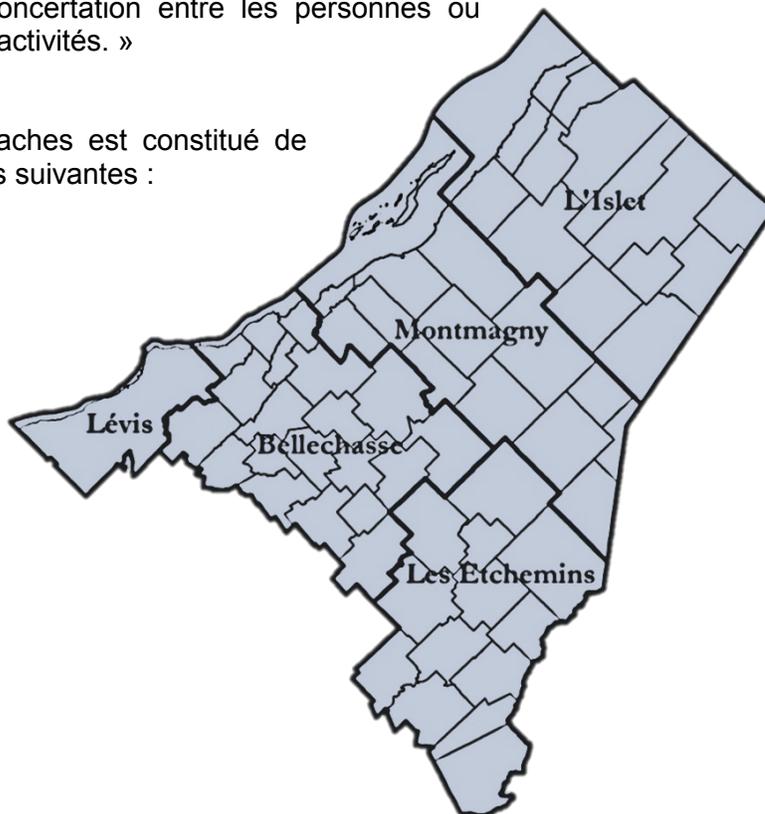
1. L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
2. Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités. »

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de quatre MRC et d'une ville, qui sont les suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC des Etchemins
- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- Ville de Lévis

On retrouve 62 municipalités sur ce territoire et 12 800 propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha de boisés.



# Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2016-2017.

## Monde municipal

MRC de Bellechasse

MRC des Etchemins

MRC de L'Islet

MRC de Montmagny

Ville de Lévis

## Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

Groupement forestier de Dorchester inc.

Groupement forestier de L'Islet inc.

Groupement forestier de Montmagny inc.

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

## Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.

Bardobec inc.

Bois Daaquam inc.

Bois de sciage Lafontaine inc.

Carrier & Bégin inc.

Clermond Hamel Itée

Domtar inc. (Windsor)

Fontaine inc.

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph

Industries Maibec inc. Div. Saint-Pamphile

Industries Manufacturières Mégantic inc.

Kruger Wayagamack inc.

Les Bardeaux Lajoie inc.

Les Bois Poulin inc.

Les Planchers Mercier (Drummondville) inc.

Matériaux Blanchet inc.

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Norampac inc. Division Cabano

Produits forestiers Arbec S.E.N.C.

Produits forestiers D.G. Itée

Scierie Alexandre Lemay inc.

Scierie Arbotek inc.

Scierie Dion et Fils inc.

Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Stadacona WB S.E.C. / Scierie Leduc

Vexco inc.

## Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

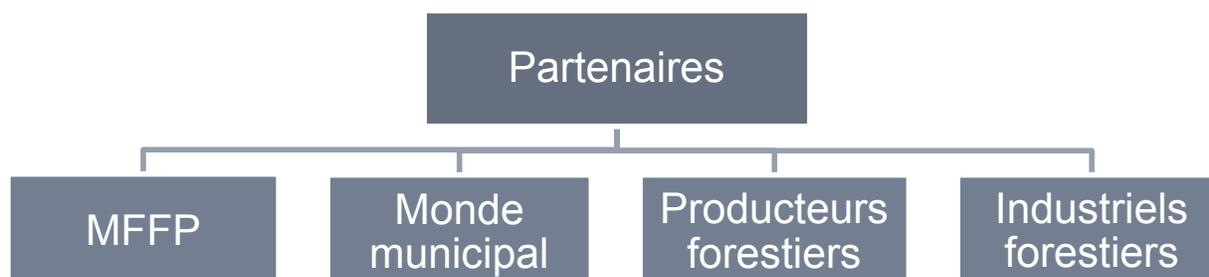
Consultants forestiers M.S. inc.

# Conseil d'administration

## Mandat

Le conseil d'administration se compose des quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Celui-ci se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

## Conseil d'administration 2016-2017



Richard Labrie MFFP 6/6	Denis Boutin MRC des Etchemins 3/6	Simon Giguère Ass. prop. boisés Beauce 0/1	Dave Chouinard Matériaux Blanchet inc. 6/6
Sylvain Lamontagne MFFP 6/6	Claude Doyon MRC de Montmagny 6/6	Martin Ladouceur Ass. prop. boisés Beauce 2/5	Raymond Laverdière Industries Maibec inc. 6/6
	Clément Genest Ville de Lévis 0/1	Caroline Houde Synd. prop. for. région Québec 6/6	Normand Simard Bois Daaquam inc. 4/6
	Eddy Morin, Président MRC de L'Islet 6/6	Vincent Lévesques Synd. prod. bois Côte-du-Sud 5/6	
	Martin J. Coté MRC de Bellechasse 4/5	Raynald Pouliot Group. for. Bellechasse- Lévis inc. 4/6	
	Daniel Pouliot MRC de Bellechasse 0/1	Michel Simard Group. for. Dorchester inc. 6/6	
		Émile Tanguay Group. for. de Mont. et L'Islet inc. 6/6	



Au cours de la dernière année financière, six réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 16 juin 2016. M. Eddy Morin fut reconduit à la présidence et est également le représentant pour la MRC de L'Islet. Mme Caroline Houde fut nommée à la vice-présidence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2016-2017 :

- Programmation budgétaire de l'Agence;
- Grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée pour l'année financière 2016-2017 et comité de suivi;
- Répartitions budgétaires entre les conseillers forestiers et programmations des travaux selon le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Budget supplémentaire au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- Mobilisation des bois en forêt privée;
- Plan d'action 2016-2017;
- Cahier provincial de références techniques;
- Modifications aux instructions techniques et administratives, aux procédures de vérification opérationnelle et au portrait des conseillers forestiers;
- Rapport de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers intégrant les critères de performance;
- Transfert de connaissances;
- Dossiers problématiques de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;
- Demande d'accréditation comme conseiller forestier du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-sud;
- Pratiques actuelles de reboisement en forêt privée;
- Règlement relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées;
- Stratégie de transfert de connaissances sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Suivi de la Table des agences;
- Loyer de l'Agence;
- Ressources humaines;
- Suivi des projets de l'Agence :
  - Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin d'Armagh;
  - Mise en œuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire des Appalaches;
  - Conservation volontaire de milieux humides;
  - Réalisation de travaux forêt-faune dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts.



# Comités

## Comité de gestion administrative

### Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des employés, d'effectuer le suivi des dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

### Membres :

Eddy Morin

Richard Labrie

Raymond Laverdière

Caroline Houde

Jean-Pierre Faucher

Durant l'année 2016-2017, aucune rencontre n'a eu lieu, mais le comité s'est réuni le 1<sup>er</sup> mai 2017. Les sujets suivants abordés par le comité de gestion administrative sont les suivants :

- Conditions de travail des employés;
- Évaluation des employés;
- Suivi des dépenses;
- Programmation budgétaire.

## Comité consultatif

### Mandat

Le comité consultatif a pour mandat d'analyser les modifications aux instructions techniques, administratives et la procédure de vérification opérationnelle. De plus, il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers, il analyse les réalisations en termes de transfert de connaissances et fait des recommandations au conseil d'administration. Ce comité relève du conseil d'administration.

Le comité consultatif s'est réuni à une occasion au cours de l'année.

### Membres :

Dave Chouinard

Claude Doyon

Sylvain Lamontagne

Eddy Morin

Marquis Poulin

Raynald Pouliot

Normand Simard

Jean-Pierre Faucher



Les sujets suivants ont été abordés lors de la rencontre et ils ont fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration :

- Ajustements aux cahiers d'instructions techniques et administratives selon le *Cahier provincial de références techniques*;
- Rapports de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers intégrant les critères de performance;
- Modification au portrait des conseillers forestiers et aux procédures de vérification opérationnelle;
- Ordre de priorité de réalisation de travaux;
- Plan d'Action 2016-2017.

## Comité de suivi dossiers problématiques APBB

### Mandat

Suite à des problématiques notées en 2015 pour des travaux planifiés ou réalisés par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), un comité de suivi a été créé afin d'appuyer l'équipe de l'Agence. Un plan d'action (plan de redressement) a été exigé afin de remédier aux problèmes notés. En 2016-2017, des rencontres, au nombre de six, ont été tenues avec le conseiller forestier concerné afin de faire le suivi de l'application du plan d'action. De plus, le comité de suivi s'est réuni à trois reprises au cours de la dernière année.

### Membres :

Dave Chouinard  
Richard Labrie  
Eddy Morin  
Jean-Pierre Faucher

## Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries	4 800 \$	1 200 \$	- \$	6 000 \$
Ministère	4 800 \$	2 000 \$	- \$	6 800 \$
Monde municipal	8 075 \$	4 675 \$	7 500 \$	20 250 \$
Représentants des propriétaires	10 150 \$	700 \$	- \$	10 850 \$
<b>Total</b>	<b>27 825 \$</b>	<b>8 575 \$</b>	<b>7 500 \$</b>	<b>43 900 \$</b>



## Personnel de l'Agence



**Jean-Pierre Faucher**  
Ingénieur forestier  
Directeur



**Pascale Thivierge**  
Secrétaire administrative



**Denis Ferland**  
Technicien forestier



**Vanessa Duclos**  
Biologiste, M.Sc.  
Coordonnatrice de  
projets multiressources  
(avril 2016)



**Stéphanie Lefebvre-Ruel**  
Bachelière Environnement, M.Sc.  
Coordonnatrice de  
projets multiressources  
(mai 2016 à aujourd'hui)



# Conseillers forestiers accrédités en 2016-2017

## **Association des propriétaires de boisés de la Beauce**

3500, boulevard Dionne  
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9  
Tél. : 418 228-5110

## **Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.**

1120, 6<sup>e</sup> Avenue, C.P. 148  
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0  
Tél. : 418 856-5828

## **Conseillers forestiers de la région de Québec inc.**

5300, rue des Tournelles  
Québec (Québec) G2J 1E4  
Tél. : 418 872-1773

## **Consultants forestiers M.S. inc.**

40-1114, boulevard Guillaume-Couture  
Lévis (Québec) G6W 5M6  
Tél. : 418 903-4747

## **Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.**

69-A, Route 281  
Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0  
Tél. : 418 257-2665

## **Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.**

1506, 25<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0  
Tél. : 418 594-8208

## **Groupement forestier de L'Islet inc.**

76, rue Principale Est  
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0  
Tél. : 418 598-3056

## **Groupement forestier de Montmagny inc.**

76, rue Principale Est  
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0  
Tél. : 418 598-3056

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016-2017

## Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) auquel s'ajoute la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. La valeur des travaux est établie par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et le MFFP détermine le niveau de participation financière. Les taux se composent d'une aide financière au volet technique et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide technique et celle à l'exécution peuvent être financées séparément ou globalement. L'aide financière couvre 95 % de la valeur des travaux de dégagement, 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux. La différence constitue la participation du producteur forestier.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,5 M\$. Le montant de la contribution du MFFP dont l'Agence a bénéficié en 2016-2017 s'est maintenu à 2 268 220 \$, soit environ 8 % de l'enveloppe provinciale. Un budget provincial supplémentaire au PAMVFP de 6 M\$ a aussi été octroyé en 2016-2017. L'Agence a obtenu 605 030 \$ dans cette enveloppe dédiée exclusivement à la réalisation de travaux commerciaux visant à augmenter la récolte de bois en forêt privée.



## Statistiques du programme d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2016-2017 présentées dans cette section concernent le PAMVFP et le budget supplémentaire du PAMVFP. Le détail des réalisations par activité se trouve à l'annexe 1.

### Contribution financière des partenaires

	2015-2016	2016-2017	% variation
MFFP - PAMVFP	2 268 220 \$	2 268 220 \$	0,0 %
Budget supplémentaire du PAMVFP	- \$	605 030 \$	100 %
Industrie	399 809 \$	417 749 \$	4,5 %
<b>Total</b>	<b>2 668 029 \$</b>	<b>3 290 999 \$</b>	<b>23,3 %</b>

### Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	116	413 529 \$	14,9 %
Etchemins	228	1 119 860 \$	40,4 %
L'Islet	110	680 939 \$	24,6 %
Montmagny	95	548 811 \$	19,8 %
Ville de Lévis	6	10 484 \$	0,4 %
<b>Total 2016-2017</b>	<b>540</b>	<b>2 773 623 \$</b>	<b>100 %</b>
<b>Total 2015-2016</b>	<b>703</b>	<b>2 479 136 \$</b>	<b>100 %</b>

### Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Type de producteur	Propriétaires desservis	Nombre de traitements	Aide financière versée
Petits propriétaires	538	1 235	2 728 006 \$
Grands propriétaires	2	8	45 617 \$
<b>Total 2016-2017</b>	<b>540</b>	<b>1 243</b>	<b>2 773 623 \$</b>
<b>Total 2015-2016</b>	<b>703</b>	<b>1 217</b>	<b>2 479 136 \$</b>

## Travaux réalisés

Traitements	2015-2016	2016-2017	Évolution
Préparation de terrain	318,3 ha	398,5 ha	25,2 %
Reboisement	723 671 plants	730 503 plants	0,9 %
Regarni	56 490 plants	43 459 plants	-23,1 %
Entretien de plantation	793,0 ha	605,5 ha	-23,6 %
Traitements non commerciaux	81,1 ha	129,6 ha	59,8 %
Traitements commerciaux	809,8 ha	840,4 ha	3,8 %
Aide mobilisation des bois	0,0 ha	338,7 ha	100 %
Drainage et voirie forestière	24,8 km	0,0 km	-100 %
Visites conseils	47 visites	0 visites	-100 %
<b>Total</b>	<b>2 365,4 ha</b>	<b>2 739,2 ha</b>	<b>15,8 %</b>

## Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	2015-2016		2016-2017		Évolution
	\$	%	\$	%	
Préparation de terrain	256 735 \$	10,4 %	326 001 \$	11,8 %	27,0 %
Reboisement	333 192 \$	13,4 %	289 825 \$	10,4 %	-13,0 %
Regarni	30 134 \$	1,2 %	20 290 \$	0,7 %	-32,7 %
Entretien de plantation	994 907 \$	40,1 %	785 308 \$	28,3 %	-21,1 %
Traitements non commerciaux	88 301 \$	3,6 %	140 084 \$	5,1 %	58,6 %
Traitements commerciaux	754 167 \$	30,4 %	1 137 430 \$	41,0 %	50,8 %
Aide mobilisation des bois	- \$	0,0 %	74 687 \$	2,7 %	100 %
Drainage et voirie forestière	17 187 \$	0,7 %	- \$	0,0 %	-100 %
Visites conseils	4 512 \$	0,2 %	- \$	0,0 %	-100 %
<b>Total</b>	<b>2 479 136 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>2 773 623 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>11,9 %</b>

## Volumes de bois récolté

Programme	Superficie en travaux commerciaux	Nombre de traitements	Aide financière versée	Volume récolté m <sup>3</sup> solides
MFFP - PAMVFP	584,6 ha	403	619 163 \$	45 300 m <sup>3</sup>
Budget supplémentaire au PAMVFP	594,6 ha	289	592 953 \$	43 161 m <sup>3</sup>
<b>Total 2016-2017</b>	<b>1179,2 ha</b>	<b>692</b>	<b>1 212 117 \$</b>	<b>88 461 m<sup>3</sup></b>
<b>Total 2015-2016</b>	<b>843,8 ha</b>	<b>404</b>	<b>799 870 \$</b>	<b>53 687 m<sup>3</sup></b>
<b>Évolution</b>	<b>28,4 %</b>	<b>41,6 %</b>	<b>34,0 %</b>	<b>39,3 %</b>



## Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montant investi			Propriétaires desservis	Aide financière moyenne par producteur
	PAMVFP	Bud. supp.	Total		
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	215 538 \$	- \$	215 538 \$	74	2 913 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	220 895 \$	40 828 \$	261 723 \$	38	6 887 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	138 420 \$	99 286 \$	237 706 \$	52	4 571 \$
Consultants forestiers M.S.	51 623 \$	82 435 \$	134 058 \$	27	4 965 \$
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	414 981 \$	41 085 \$	456 066 \$	113	4 036 \$
Groupement forestier de Dorchester	425 885 \$	208 132 \$	634 017 \$	102	6 216 \$
Groupement forestier de L'Islet	355 713 \$	105 142 \$	460 855 \$	77	5 985 \$
Groupement forestier de Montmagny	357 615 \$	16 045 \$	373 660 \$	71	5 263 \$
<b>Total 2016-2017</b>	<b>2 180 670 \$</b>	<b>592 953 \$</b>	<b>2 773 623 \$</b>	<b>540</b>	<b>5 136 \$</b>
<b>Total 2015-2016</b>	<b>2 479 136 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 479 136 \$</b>	<b>703</b>	<b>3 527 \$</b>

## Participation des producteurs forestiers

Les taux d'investissement sont établis par le BMMB et le MFFP et l'aide financière versée couvre de 80 % à 95 % de la valeur des travaux. Basée sur cette participation financière, la valeur de la contribution des producteurs forestiers pour l'année 2016-2017 est de 383 125 \$. À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers reliée à la confection de leur plan d'aménagement forestier qui est entièrement à leur charge depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, mais admissible au crédit du *Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus*. Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection des plans d'aménagement forestier en 2016-2017 est d'environ 156 000 \$. Ainsi, la participation totale des producteurs forestiers est de 539 125 \$.

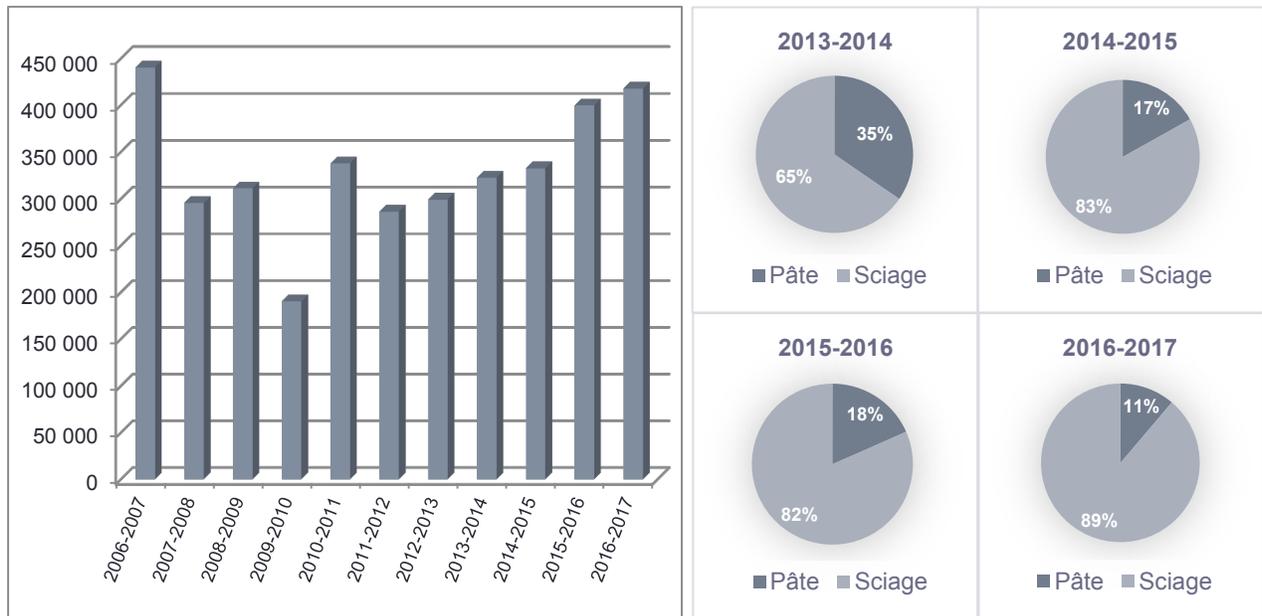
## Contribution de l'industrie

La contribution des industries forestières en 2016-2017 fut de 417 749 \$. Ces industries versent une contribution de 1 \$/m<sup>3</sup> solide de bois achetés sur le territoire de l'Agence. La liste des industries qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Matériaux Blanchet inc.  
 Industries Maibec inc. Div. Saint-Pamphile  
 Bois Daaquam inc.  
 Scierie Alexandre Lemay inc.  
 Domtar inc. (Windsor)  
 Kruger Wayagamack inc.  
 Produits forestiers D.G. Itée  
 Mobilier Rustique (Beauce) inc.  
 Bois de sciage Lafontaine inc.  
 Clermond Hamel Itée  
 Produits forestiers Arbec S.E.N.C.  
 Spécialiste du bardeau de cèdre inc.  
 Carrier & Bégin inc.

Norampac inc. Division Cabano  
 Stadacona WB S.E.C. / Scierie Leduc  
 Scierie Arbotek inc.  
 Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.  
 Les Bois Poulin inc.  
 Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph  
 Industries Manufacturières Mégantic inc.  
 Les Planchers Mercier (Drummondville) inc.  
 Les Bardeaux Lajoie inc.  
 Vexco inc.  
 Fontaine inc.  
 Bardobec inc.  
 Scierie Dion et Fils inc.

## Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m<sup>3</sup> solides)



# Vérification opérationnelle et critères de performance

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci satisfont les exigences définies par le MFFP et l'Agence. Toujours dans une optique d'amélioration continue, cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et la satisfaction des propriétaires sur les services rendus par leur conseiller forestier. Depuis l'année 2014-2015, afin de répondre à une exigence découlant du Rendez-vous de la forêt privée 2011, des critères de performance provinciaux ont été établis par le MFFP. Ceux-ci ont été intégrés à la vérification opérationnelle et servent à l'évaluation des conseillers forestiers selon des cibles régionales définies par l'Agence.

L'objectif de la vérification opérationnelle est fixé à 8 % des dossiers préparés ou facturés par conseiller forestier, par groupe d'activités et par programme dont 6 % des dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP en 2016 totalise 456 696 \$, soit 22,5 % des sommes investies pendant la période de vérification. La valeur des mesures coercitives appliquées suite à la vérification est de 19 011 \$.

Voici la conformité générale des documents et travaux vérifiés en 2016 dans le cadre de la vérification opérationnelle.

	Nombre vérifiés	Nombre conformes	% conforme
Prescription sylvicole	81	63	77,8 %
Rapport d'exécution	92	75	81,5 %
Qualité des travaux	88	79	89,8 %
Quantités facturées	88	80	90,9 %
<b>Total</b>	<b>349</b>	<b>297</b>	<b>85,1 %</b>

Les tableaux suivants exposent les résultats de la vérification opérationnelle en considérant la pondération définie pour le portrait des conseillers forestiers ainsi que les différents critères de performance.

## Conformité des prescriptions sylvicoles

Groupe d'activités	2016			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de dossiers	Nombre vérifiés	% vérifié	2016	2015
Préparation de terrain	122	12	9,8 %	83,5 %	87,7 %
Reboisement et regarni	165	17	10,3 %	93,9 %	89,7 %
Entretien de plantation	195	16	8,2 %	93,5 %	91,7 %
Traitements non commerciaux	41	4	9,8 %	100 %	91,3 %
Traitements commerciaux	306	27	8,8 %	79,2 %	95,2 %
Drainage	5	1	20,0 %	90,0 %	75,0 %
Conseils techniques à l'acte	28	4	14,3 %	92,5 %	100 %
<b>Total 2016</b>	<b>862</b>	<b>81</b>	<b>9,4 %</b>	<b>87,3 %</b>	
<b>Total 2015</b>	<b>1 004</b>	<b>103</b>	<b>9,4 %</b>		<b>91,8 %</b>

## Conformité des rapports d'exécution

Groupe d'activités	2016			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de dossiers	Nombre vérifiés	% vérifié	2016	2015
Préparation de terrain	107	9	8,4%	99,2 %	89,3 %
Reboisement et regarni	165	17	10,3%	93,0 %	95,4 %
Entretien de plantation	203	19	9,4%	97,4 %	93,8 %
Traitements non commerciaux	41	4	9,8%	97,7 %	72,0 %
Traitements commerciaux	380	38	10,0%	92,1 %	96,3 %
Drainage	5	1	20,0%	61,5 %	75,0 %
Conseils techniques à l'acte	30	4	13,3%	88,8 %	100 %
<b>Total 2016</b>	<b>931</b>	<b>92</b>	<b>9,9 %</b>	<b>93,5 %</b>	
<b>Total 2015</b>	<b>1 000</b>	<b>100</b>	<b>10,0 %</b>		<b>93,1 %</b>

Autres critères de performance	Cibles	% de conformité	
		2016	2015
Conformité des suivis de plantation	100 %	88,9 %	100 %
Respect de la programmation de l'Agence	95 %	92,9 %	87,1 %
Programme de santé et sécurité au travail	100 %	87,5 %	75,0 %
Qualité des documents	100 %	95,0 %	92,5 %
Moyenne d'aide financière par producteur	100 %	100 %	100 %
Satisfaction de la clientèle desservie	85 %	84,0 %	96,7 %
<b>Performance globale des conseillers forestiers</b>	<b>85 %</b>	<b>90,4 %</b>	<b>92,4 %</b>

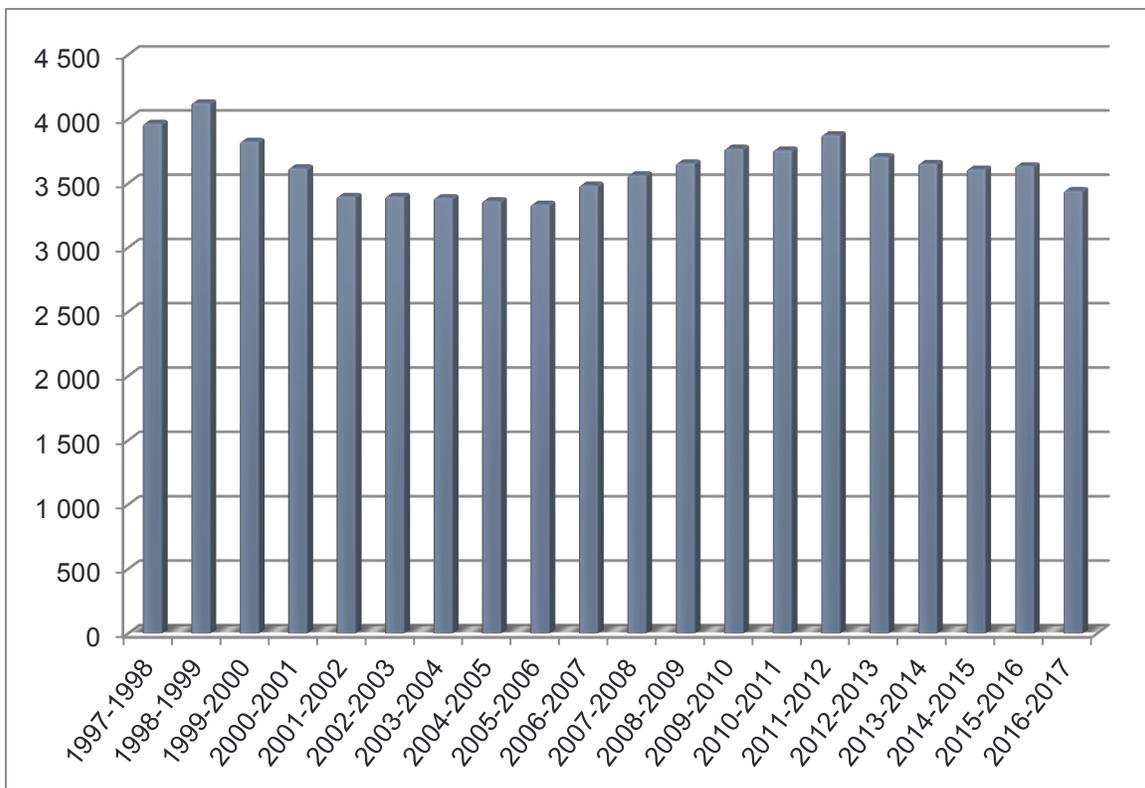


# Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, les agences ne financent plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Par contre, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 7 mars 2013.

Depuis la mise en application de cette décision, on note une diminution d'environ 6 % du nombre de producteurs forestiers enregistrés sur le territoire de l'Agence. Au 31 mars 2017, on comptait 3 443 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 800, soit 27 %. Au 31 mars 2016, ce sont 3 636 producteurs forestiers qui étaient enregistrés.

## Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



## Nouveaux producteurs forestiers enregistrés

Année	Nombre
2011-2012	263
2012-2013	136
2013-2014	179

Année	Nombre
2014-2015	182
2015-2016	228
2016-2017	164

## Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 40 959 \$ en transfert de connaissances en 2016-2017. De cette somme, 27 625 \$ furent consacrés pour le financement d'activités de formations par nos trois mandataires, soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. Une visite de plantations avec des étudiants en génie forestier de l'Université Laval fut réalisée en septembre 2016. Deux visites forestières ont aussi été réalisées à l'automne 2016 en partenariat avec l'Association forestière des deux rives et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.



Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient déboursier, dans la majorité des cas, une somme de 25 \$ pour participer à la formation ce qui représente une contribution de 4 400 \$.

### Activités de transfert de connaissances réalisées en 2016-2017

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel	3	29
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	7	65
Aménagement des érablières	1	13
Éclaircies et jardinage	2	17
Façonnage des bois	1	8
Fiscalité forestière	3	43
Introduction à la gestion du boisé	2	24
Utilisation du GPS et de la boussole	1	8
Visite plantations (Université Laval)	1	60
Visites forestières (AF2R et SPFRQ)	2	18
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>285</b>

De plus, 13 334 \$ ont été investis pour des visites conseils et des conseils techniques afin que les conseillers forestiers puissent répondre aux questions et offrir des renseignements à des propriétaires désirant aménager leurs boisés. Voici le tableau représentant la répartition de l'aide versée par groupe d'activités :

### Visites-conseils et conseils techniques financés en 2016-2017

Groupe d'activités	Aide financière versée	Nombre d'unités
Conseil technique préparation de terrain	1 604 \$	8,8 ha
Conseil technique regarni	2 170 \$	7 525 plants
Conseil technique entretien de plantation	912 \$	6,0 ha
Conseil technique 1 <sup>ère</sup> éclaircie commerciale	775 \$	8,1 ha
Conseil technique autres trait. commerciaux	3 160 \$	15,2 ha
Conseil technique voirie	1 997 \$	5,09 km
Visites conseils	2 716 \$	28 visites
<b>Total</b>	<b>13 334 \$</b>	

# Activités réalisées pour l'administration

## Application de la politique de sécurisation des investissements

Le 10 mai 2012, l'Agence a adopté une politique de sécurisation des investissements. Celle-ci vise à assurer la protection des travaux à venir et ceux réalisés grâce à l'aide financière provenant des programmes administrés par l'Agence. Cette politique regroupe les éléments de contenu proposés par le MRN le 5 février 2013 qui s'appliquent à la réalité de notre Agence.

Au cours de l'année 2016-2017, 5 dossiers de destructions de travaux ont été soumis ou détectés par l'Agence. L'aide financière versée pour les travaux détruits protégés a été ou sera remboursée pour ces travaux. L'Agence a aussi répondu à plus d'une centaine de demandes de propriétaires, notaires et MRC au sujet de l'engagement du producteur forestier sur la prescription sylvicole.

## Rencontres de la Table des agences - MFFP

Issue du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences / MFFP formée de représentants de chacune des agences et du ministère traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. La Table s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année 2016-2017. Les principaux sujets traités touchaient l'évaluation du PAMVFP, l'entente de gestion agence – MFFP, la planification stratégique du MFFP, la valeur des traitements sylvicoles, le *Cahier de références techniques* et la mobilisation des bois.

## Rencontres des agences sur le Cahier de références techniques

Les agences se sont réunies à deux reprises au cours de la dernière année afin de préparer des recommandations au MFFP pour l'amélioration du *Cahier de références techniques* et pour la définition des critères d'évaluation de la qualité des travaux.

Le directeur de l'Agence fut mandaté afin de préparer une proposition provinciale pour l'évaluation des travaux d'entretien de la régénération et pour définir les données exigées pour chacun des traitements admissibles.

## Comité SIGGA

Le comité SIGGA s'est réuni à une reprise au cours de l'année. Le directeur siège au comité. La rencontre a porté sur l'avancement de la refonte du SIGGA et la définition des priorités en compagnie du consultant.

## Comité de suivi sur la grille de taux d'investissement

Le directeur siège au comité provincial sur la grille de taux d'investissement en forêt privée. Ce comité est chapeauté par le Bureau de mise en marché des bois et fournit des recommandations sur les améliorations à apporter à l'établissement de la valeur des travaux. Il s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2016-2017.

## Rencontres des conseillers forestiers

L'Agence organise en début de saison une rencontre avec tous ces conseillers forestiers. Cette réunion permet de présenter les modifications à l'encadrement technique et administratif des programmes, expliquer la priorisation des travaux à respecter et présenter les projets en cours et le financement offert. L'Agence a aussi réalisé pendant l'année trois autres rencontres avec certains conseillers forestiers en plus d'effectuer cinq visites terrain.

## Autres activités

Voici les autres activités et réalisations de l'Agence pour l'année 2016-2017 :

- Mise à jour du site Internet de l'AMVAP;
- Distribution d'arbres à la municipalité de Saint-Léon-de-Standon dans le cadre du mois de l'arbre;
- Participation à la refonte du *Cahier d'instructions techniques pour la réalisation de travaux forêt-faune* et l'établissement de la valeur de l'aide financière;
- Dépôts de demandes d'aide financière pour la poursuite des projets multiressources et en lien avec l'aménagement écosystémique;
- Formation offerte aux conseillers forestiers sur l'intégration des données sur les éléments sensibles à la planification forestière. Mise à jour de la géodatabase rassemblant les couches numériques et d'un guide d'utilisation;
- Réalisation d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle desservie par les conseillers forestiers;
- Coordination d'un achat de groupe des orthophotographies produites dans le cadre du 5<sup>e</sup> programme d'inventaire forestier;
- Préparation des couches numériques des travaux financés pour la préparation de la cartographie du 5<sup>e</sup> inventaire décennal;
- Mise à jour de l'analyse de la vulnérabilité des peuplements forestiers à la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Embauche d'un stagiaire en foresterie de l'école de Duchesnay;
- Poursuite de la numérisation de l'historique des plantations et éclaircies commerciales financées sur le territoire de l'AMVAP;
- Participation à l'organisation d'une formation sur la sylviculture de la forêt feuillue offerte à Duchesnay;
- Organisation de visites forestières pour l'Association forestière des deux rives et participation à l'élaboration de portraits de propriétaires forestiers par l'Association forestière du sud du Québec;
- Suivi des installations réalisées en 2013 dans le cadre d'un projet d'Amélioration de l'habitat de l'omble de fontaine.



## Plan d'action

En lien avec les objectifs du PAMVFP axés vers la récolte et le développement du potentiel de la forêt privée, le MFFP demande aux agences de produire un plan d'action annuel qui est annexé à l'entente de gestion. Voici un résumé du bilan du plan d'action 2016-2017.

Actions PAMVFP	Cibles <sup>1</sup>	Résultats	% atteint
Réaliser des travaux d'éducation de peuplements	36 %	35 %	95 %
	751 ha	735 ha	98 %
Réaliser des travaux commerciaux	27 %	28 %	101 %
	832 ha	700 ha	84 %
Réaliser des travaux de mobilisation des bois	0 %	2 %	100 %
	0 ha	180,2 ha	100 %
Réaliser des travaux de remise en production	25 %	23 %	93 %
	356 ha	365 ha	103 %
Réaliser des activités auprès des propriétaires	140 activités	121 activités	84 %
<b>Actions budget additionnel PAMVFP</b>			
Réaliser des travaux commerciaux	98 %	98 %	100 %
	483 ha	595 ha	123 %
Volume supplémentaire récolté régionalement	100 838 m <sup>3</sup>		

<sup>1</sup> Les cibles en % représentent la proportion des sommes investies dans l'année.

## Réglementation municipale

Aucune municipalité n'a été exclue des programmes d'aide administrés par l'Agence. Depuis le printemps 2016, toutes les municipalités du territoire des Appalaches ont maintenant adhéré au règlement de leur MRC relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées.

## Attentes particulières des industriels en lien avec leur financement

Les membres de l'industrie siégeant au conseil d'administration des agences peuvent fixer leurs attentes au regard des activités à financer avec leurs contributions dans le respect des modalités des programmes.

Le souhait des représentants de l'industrie siégeant au conseil d'administration est toujours que le maximum des contributions soit investi en aménagement forestier. C'est selon cette directive que l'Agence a préparé sa programmation en 2016-2017. De plus, selon une orientation du PPMV, davantage d'efforts sont consentis pour la réalisation des premières éclaircies commerciales. Ainsi, les investissements en travaux commerciaux sont en augmentation.

# Certification forestière

Aucune activité particulière relative à la certification n'a été intégrée au PAMVFP en 2016-2017. Par contre, l'Agence administre plusieurs projets contribuant à l'intégration de nouvelles pratiques forestières et environnementales. Ainsi, les travaux forêt-faune et les traitements adaptés à l'aménagement écosystémique ont été réalisés à partir de sources de financement alternatives.

## Plan de protection et de mise en valeur

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté en juin 2014. Rappelons que ce deuxième PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquels une série d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de cibles ont été définis. Voici un résumé de certaines actions du PPMV qui ont été réalisées en 2016-2017 ainsi que des données relatives à la possibilité forestière du territoire.

**Évolution du volume de bois sur pied et de la possibilité forestière sur le territoire de l'AMVAP (m<sup>3</sup> solides)**

Types d'essences	1980	1990	2003
Feuillus	20 188 000	22 897 000	24 801 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 093 000
<b>Total</b>	<b>34 060 000</b>	<b>37 266 000</b>	<b>41 894 000</b>
<b>% variation</b>		<b>+ 9,4 %</b>	<b>+ 12,4 %</b>
<b>Possibilité forestière</b>		<b>923 759</b>	<b>1 120 493</b>
<b>% variation</b>			<b>+ 21,2 %</b>

**Proportion de la possibilité forestière récoltée selon la contribution de l'industrie en incluant le bois de chauffage**

Année	% de la possibilité forestière récoltée
2012	39,4 %
2013	41,5 %
2014	42,4 %
2015	48,9 %
2016	50,0 %

**Proportion de la possibilité forestière récoltée en 2016-2017**

Groupe d'essences	Bellechasse	Etchemins	L'Islet	Montmagny	Lévis	AMVAP
Sapin, épinettes et pins	88,4 %	101,9 %	74,5 %	97,2 %	13,8 %	<b>87,5 %</b>
Autres résineux	16,7 %	33,1 %	4,8 %	25,8 %	2,4 %	<b>19,3 %</b>
Feuillus durs	27,6 %	36,5 %	29,1 %	32,0 %	23,4 %	<b>30,8 %</b>
Peupliers	41,3 %	16,6 %	14,9 %	58,4 %	10,1 %	<b>29,6 %</b>
<b>Total</b>	<b>49,8 %</b>	<b>60,8 %</b>	<b>39,7 %</b>	<b>56,8 %</b>	<b>17,5 %</b>	<b>50,0 %</b>



## Suivi du plan d'action du PPMV

Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource	Cibles ou état initial	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017
<b>Enjeu 1 - Production de matière ligneuse</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la réalisation de travaux avec récolte de bois pour augmenter la production de matière ligneuse.</li> </ul>	PAMVFP : 1 118 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 810 ha PRTF : 1 210 ha Total : 2 020 ha	PAMVFP : 1 192 ha PRTF : 1 227 ha Total : 2 419 ha
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter les superficies aménagées dans le cadre des programmes d'aide.</li> </ul>	PAMVFP : 3 769 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 2 365 ha PRTF : 1 435 ha Total : 3 800 ha	PAMVFP : 2 761 ha PRTF : 1 370 ha Total : 4 131 ha
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre le respect de la possibilité forestière.</li> </ul>	De 2008-2012 : 37 %	49 % de la possibilité for. récoltée	50 % de la possibilité for. récoltée
<ul style="list-style-type: none"> <li>Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations.</li> </ul>	15 formations 150 participants	19 formations 166 participants	23 formations 285 participants
<b>Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles</b>			
<b>Enjeu 2 - Investissements sylvicoles</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués.</li> </ul>	PAMVFP : 320 ha	PAMVFP : 475 ha PRTF : 73 ha Total : 548 ha	PAMVFP : 671 ha PRTF : 61 ha Total : 732 ha
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser la valeur des travaux en tenant compte d'une participation des propriétaires.</li> </ul>	Préparation de l'étude des taux	Indexation de 1,5 % de l'étude des taux adoptée 100 % des act.	N/A la valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les conseillers forestiers.</li> </ul>	En 2012 : 94 %	92 %	90 %

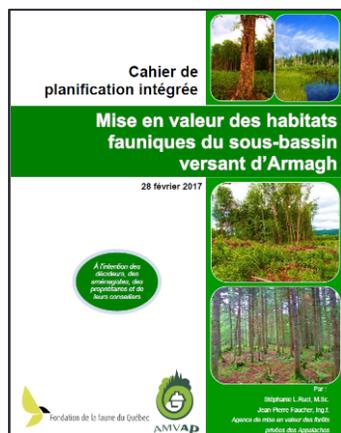
<b>Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers</b>	<b>Cibles ou état initial</b>	<b>Résultats 2015-2016</b>	<b>Résultats 2016-2017</b>
<b>Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires.</li> </ul>	En 2012 : 124 ha	45 ha	65 ha
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés.</li> </ul>	En 2012 : 3 PAFF	6 PAFF	1 PAFF
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiresource.</li> </ul>		Aucune formation	Formations offertes à l'été 2016 aux cons. for.
<b>Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité</b>			
<b>Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles.</li> </ul>	Préparation de l'étude des taux	Indexation de 1,5 % de l'étude des taux adoptée 100 % des act.	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP
<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles.</li> </ul>	Révision annuelle du Cahier d'instruc. techniques	Révision annuelle du Cahier d'instruc. techniques	Le Cahier de références techniques relève du MFFP

Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles	Cibles ou état initial	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017
<b>Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles</b>			
<b>Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels</b>			
<b>Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles</b>			
<b>Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques</b>			
<b>Enjeu 9 - Qualité de l'eau</b>			
<b>Enjeu 10 - Protection des sols</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique.</li> </ul>	77 ha	67 ha	78 ha
<ul style="list-style-type: none"> <li>Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements.</li> </ul>		Soutien aux cons. for.	Formations offertes à l'été 2016 aux cons. for.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles.</li> </ul>		Diffusion des couches et formation des cons. for.	Diffusion des couches et soutien aux cons. for.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers.</li> </ul>		Projet de réserve naturelle et entente de cons. volontaire	Reconnaissance officielle de la réserve naturelle Cons. vol. : 121 ha

# Projets

## Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh

Dans le cadre du Programme Faune-Forêt de la Fondation de la faune du Québec (FFQ), le projet *Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh* a vu le jour en 2016. Il vise à mettre en valeur les habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh (rivière de la Fourche) par l'application de mesures d'atténuation pour la faune ou à saveur écosystémique dans des travaux forestiers réalisés sur le territoire.



ce sous-bassin versant est non seulement caractérisé par le dynamisme de ses propriétaires forestiers en aménagement, mais il se démarque aussi par la présence d'une importante pochette d'hivernage de cerfs de Virginie qui indique probablement la formation d'un ravage permanent.

Durant l'année 2016-2017, l'Agence a reçu un montant de 12 000 \$ de la part de la FFQ. Cette somme a servi à préparer un *Cahier de planification intégrée* présentant les ressources du territoire et identifiant les enjeux prioritaires. Plusieurs travaux ont aussi été réalisés par les conseillers forestiers en lien avec les objectifs fauniques et écosystémiques ceux-ci se poursuivront en 2017-2018.

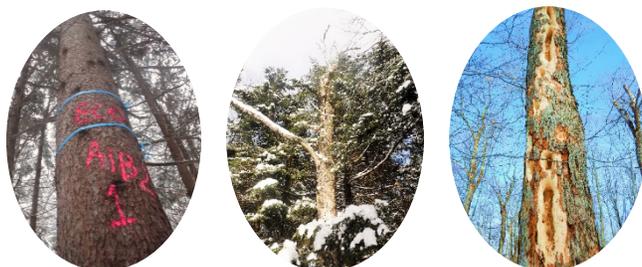
Description du traitement réalisé dans le sous-bassin	Nombre d'unités	Aide financière versée
Coupe progressive avec trouées	9,6 ha	8 054 \$
Éclaircie commerciale avec trouées	8,5 ha	16 878 \$
Coupe progressive avec maintien d'essences en déclin	21,5 ha	17 960 \$
Jardinage de feuillus d'ombre maintien d'essences en déclin	4,0 ha	4 519 \$
Éclaircie commerciale dans l'habitat du cerf de Virginie	6,2 ha	11 316 \$
Plantation d'essences en déclin	600 plants	271 \$
Conservation de chicots ou d'arbres intéressants pour la biodiversité	60 arbres	960 \$
Conservation de semenciers d'essences en déclin	17,8 ha	3 516 \$
Conservation de milieux sensibles travaux commerciaux	2,1 ha	246 \$
Maintien de secteurs non traités travaux commerciaux	1,8 ha	282 \$
<b>Total</b>	<b>71,5 ha</b>	<b>64 000 \$</b>



## Mise en œuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire des Appalaches

Grâce au programme ÉcoAction d'Environnement Canada, l'Agence a débuté en 2015 ce projet visant à intégrer des mesures d'atténuation écosystémiques dans différents travaux forestiers. L'AMVAP a reçu 47 590 \$ d'Environnement Canada durant la saison 2016-2017 ce qui lui a notamment permis d'offrir une formation sur le sujet à ses conseillers forestiers à l'automne 2016 afin de leur remémorer les concepts relatifs à cet aménagement qui tente de réduire les écarts entre la forêt naturelle et la forêt aménagée. Le financement reçu de la part d'ÉcoAction a aussi permis de réaliser des travaux variés intégrant des mesures d'atténuation écosystémiques chez 29 propriétaires.

Description de la mesure d'atténuation ou du traitement	Nombre d'unités	Aide financière versée
Scarifiage	1,3 ha	1 290 \$
Dégagement de plantation mixte adapté pour le thuya	2,1 ha	2 745 \$
Maintien de secteurs non traités dans des travaux commerciaux	34,4 ha	7 793 \$
Conservation de milieux sensibles dans des travaux commerciaux	2,1 ha	245 \$
Conservation de semenciers d'essences en déclin	23,6 ha	4 616 \$
Conservation de chicots, d'arbres d'intérêt pour la biodiversité ou de gros arbres vivants	597 arbres	11 788 \$
<b>Total</b>	<b>63,5 ha</b>	<b>28 477 \$</b>



Parmi les activités réalisées en lien avec le projet, l'Agence a organisé des visites forestières à l'automne 2016 conjointement avec l'Association forestière des deux rives (AF2R) où elle a pu sensibiliser des propriétaires forestiers quant aux rôles écologiques des chicots et du bois mort et sur l'importance de conserver les essences en déclin.



## Réalisation de travaux forêt-faune sur le territoire des Appalaches

Dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) administré par la MRC de Montmagny, l'AMVAP a reçu une somme de 55 000 \$ pour mettre en valeur des habitats fauniques du territoire des Appalaches par la réalisation de travaux forêt-faune. Le PADF est le programme qui a remplacé le Programme de développement régional et forestier (PDRF) qui a pris fin le 31 mars 2015.

Plus spécifiquement, le projet de l'Agence visait à adapter davantage les travaux forêt-faune réalisés aux réalités rencontrées sur le terrain. Le financement reçu par le PADF a permis à l'AMVAP de réaliser une gamme variée de travaux forêt-faune sur son territoire. Il a aussi permis de mettre à jour le *Cahier d'instructions techniques pour la réalisation de travaux forêt-faune*, en collaboration avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, notamment afin d'y intégrer les résultats obtenus dans le cadre du projet *Suivi et perfectionnement des mesures d'atténuation pour les cervidés intégrées aux travaux commerciaux et Chaudière et Appalaches*. Plus de 30 ha de travaux forêt-faune ont été réalisés en 2016-2017 sur le territoire des Appalaches chez 6 propriétaires différents.



Description du traitement faunique réalisé	Nombre d'unités	Aide financière versée
Déchetage avec maintien de secteurs contrastants	2,1 ha	2 694 \$
Dégagement de plantation avec secteurs contrastants	11,0 ha	15 527 \$
Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre puits de lumière	1,2 ha	1 509 \$
Éclaircie précommerciale avec maintien d'habitats	1,0 ha	1 305 \$
Éclaircie commerciale avec trouées	10,8 ha	20 449 \$
Coupe progressive avec trouées	3,6 ha	3 815 \$
Jardinage avec trouées	1,7 ha	1 981 \$
<b>Total</b>	<b>31,3 ha</b>	<b>47 280 \$</b>

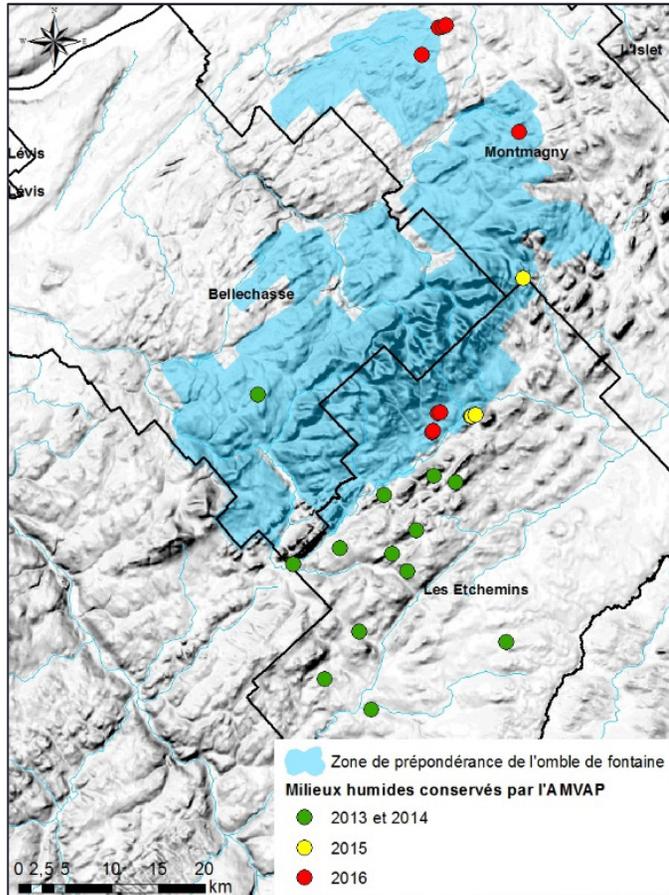


## Conservation de milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine dans les Appalaches

Financé par le Programme Forêt-faune de la FFQ, ce projet a pris fin le 1<sup>er</sup> mars dernier. Il visait à conserver volontairement des milieux humides situés dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine où ces milieux jouent un rôle important dans le maintien d'une bonne qualité d'eau nécessaire à l'espèce.

Durant l'année 2016-2017, grâce au montant de 13 150 \$ offert par la FFQ, des milieux humides ont été inventoriés et leurs propriétaires ont été rencontrés à l'hiver 2017 afin de leur présenter leur cahier de propriétaire et de conclure des ententes de conservation avec eux. Des certificats de reconnaissance honorifiques ainsi qu'une fiche synthèse soulignant les éléments marquants du projet ont été distribués aux propriétaires lors de ces rencontres afin de fidéliser leur initiative et de raviver leur sentiment de fierté. Plus de 120 ha de milieux humides appartenant à 11 propriétaires différents ont pu être protégés alors que l'objectif initial était de 75 ha.

Cette initiative de conservation volontaire se poursuivra en 2017-2018 avec un nouveau projet et des suivis d'ententes.



# ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2017

## AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2017



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2017

## Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11
Renseignements complémentaires	12



# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## Aux membres de

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Lemieux Nolet*<sup>1</sup>

LEMIEUX NOLET  
comptables professionnels agréés  
S.E.N.C.R.L.

Lac-Etchemin (Québec)  
Le 5 juin 2017



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

## État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
<b>Produits</b>		
Subvention Gouvernement du Québec	2 873 250 \$	2 268 221 \$
Contributions (page 12)	142 240	144 074
Contributions de l'industrie	417 749	399 809
Mesures coercitives	79 479	36 171
Autres produits	15 653	19 706
	<b>3 528 371</b>	<b>2 867 981</b>
<b>Charges</b>		
Conseillers forestiers	2 854 817	2 530 568
Présidence	1 063	938
Salaires et charges sociales	229 541	249 313
Conception de logiciels et services informatiques	12 870	9 359
Acquisition de données	5 610	1 395
Projets		
PEH - Lisier	645	645
Transfert de connaissance	40 599	26 859
Services professionnels	1 172	22 581
Remboursement de contributions de l'industrie (note 6)	4 794	-
Honoraires professionnels	4 113	4 137
Loyer	10 409	10 238
Entretien de locaux	810	815
Télécommunications	4 235	4 144
Papeterie et dépenses de bureau	9 317	7 288
Cotisations	850	690
Formations	617	927
Frais de déplacements et repas	14 069	13 630
Assurances	4 119	4 849
Frais de réunion	206	253
Mauvaises créances	58 900	-
Amortissement		
Équipement informatique et logiciel	4 291	2 713
Mobilier et équipement de bureau	-	1
Autres	1 168	1 310
	<b>3 264 215</b>	<b>2 892 653</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation</b>	<b>264 156</b>	<b>(24 672)</b>
Autres produits		
Gain sur cession d'immobilisations	500	-
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>264 656 \$</b>	<b>(24 672) \$</b>



## AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2017

	Affecté	Investis en immo- bilisation	Non affecté	2017 Total	2016 Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	- \$	8 832 \$	205 163 \$	213 995 \$	238 667 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(4 291)	268 947	264 656	(24 672)
Investissement en immobilisations	-	3 251	(3 251)	-	-
Affectation interne (note 7)	25 760	-	(25 760)	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	25 760 \$	7 792 \$	445 099 \$	478 651 \$	213 995 \$



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

## Bilan

31 mars 2017

	2017	2016
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	513 394 \$	281 686 \$
Débiteurs (note 3)	103 246	127 373
Subventions à recevoir	46 090	46 913
Frais payés d'avance	1 174	1 174
	663 904	457 146
Immobilisations corporelles (note 4)	7 792	8 832
	671 696 \$	465 978 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	193 045 \$	251 983 \$
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	7 792	8 832
Affecté	25 760	-
Non affecté	445 099	205 163
	478 651	213 995
	671 696 \$	465 978 \$

**Engagement** (note 8)



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	264 656 \$	(24 672) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement	4 291	2 714
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(500)	-
	268 447	(21 958)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	24 127	(70 685)
Subventions à recevoir	823	(15 781)
Frais payés d'avance	-	471
Créditeurs	(58 938)	242 316
	234 459	134 363
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 251)	(10 165)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	500	-
	(2 751)	(10 165)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	231 708	124 198
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	281 686	157 488
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	513 394 \$	281 686 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

## Notes complémentaires

31 mars 2017

---

### 1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre a-18.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur la durée de vie des immobilisations et le recouvrement des débiteurs.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs.



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2017

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers (suite)

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

### Prestations de services

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports afférents aux immobilisations sont constatés à titre de revenus de subvention au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

### Contributions de l'industrie

Les contributions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

## Notes complémentaires

31 mars 2017

### 3. Débiteurs

	2017	2016
Contributions de l'industrie	158 508 \$	119 849 \$
Provision pour mauvaises créances	(58 900)	-
	99 608	119 849
TPS et TVQ	3 638	7 524
	103 246 \$	127 373 \$

Au 31 mars 2017, la valeur totale des comptes clients dépréciés est de 80 901 \$.

### 4. Immobilisations corporelles

			2017	2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	25 749 \$	25 749 \$	- \$	- \$
Équipement informatique	64 638	56 846	7 792	8 832
Logiciels	21 025	21 025	-	-
	111 412 \$	103 620 \$	7 792 \$	8 832 \$

### 5. Créiteurs

	2017	2016
Fournisseurs	170 921 \$	231 223 \$
Salaires et vacances	15 093	14 809
Sommes à remettre à l'État	7 031	5 951
	193 045 \$	251 983 \$



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

## Notes complémentaires

31 mars 2017

---

### 6. Remboursement de contributions de l'industrie

Au cours de l'exercice précédent, un titulaire de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois a payé une contribution à l'industrie de 4 794 \$ à l'organisme, tandis que ce montant était payable à une autre Agence, étant donné que le bois n'avait pas été acheté sur le territoire couvert par l'Agence de Mise en Valeur des Forêts Privées des Appalaches. L'organisme a donc remboursé l'entreprise en août 2016 et ce montant apparaît distinctement des dépenses de l'organisme à l'état des résultats.

### 7. Affectation interne

Le 31 mars 2016, en vue de l'exercice se terminant le 31 mars 2017, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter un montant de 104 813 \$ aux fins des projets de Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh, de Réalisation de travaux forêt-faune sur le territoire des Appalaches 2016-2017 et de Mise en oeuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire des Appalaches. Dans l'exercice, un montant de 79 053 \$ a été utilisé pour ces projets. Au 31 mars 2017, un solde de 25 760 \$ demeure pour le projet de Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

### 8. Engagement

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 31 mars 2018 totalisant 9 303 \$ plus les taxes applicables.

### 9. Exposition aux risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2017.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2017

---

## 9. Exposition aux risques financiers (suite)

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux projets, aux contributions de l'industrie et aux subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2017

---

	2017	2016
<b>Contributions</b>		
Fondation de la faune	32 150 \$	56 391 \$
Monde municipal	7 500	7 500
CRÉ - PDRF	-	39 581
Environnement Canada	47 590	40 602
M.R.C. de Montmagny	55 000	-
	<b>142 240 \$</b>	<b>144 074 \$</b>

---



# AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2016-2017

	PAMVFP				Projets	Total 2016-2017	%	Total 2015-2016	%
	Prog. et adm.	V.O.	Budg. add.	V.O.					
<b>SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	200 693 \$	- \$	- \$	- \$	4 466 \$	<b>205 159 \$</b>		<b>237 286 \$</b>	
<b>REVENUS</b>									
Contributions MFFP	2 238 220 \$	- \$	605 030 \$	- \$	30 000 \$	2 873 250 \$	81,4%	2 268 220 \$	79,1 %
Contribution industrie	417 749 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	417 749 \$	11,8%	399 809 \$	13,9 %
Contribution projets et autres revenus	102 179 \$	- \$	453 \$	- \$	134 740 \$	237 372 \$	6,7%	199 952 \$	7,0 %
<b>Total des revenus</b>	<b>2 758 148 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>605 483 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>164 740 \$</b>	<b>3 528 371 \$</b>	<b>100%</b>	<b>2 867 981 \$</b>	<b>100 %</b>
<b>CHARGES</b>									
<i>Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires</i>									
Travaux d'aménagement	2 180 670 \$	- \$	592 953 \$	- \$	81 193 \$	2 854 816 \$	87,5 %	2 530 568 \$	87,5 %
Transfert de connaissances	40 599 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	40 599 \$	1,2 %	26 859 \$	0,9 %
<b>Total aide financière et formations</b>	<b>2 221 269 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>592 953 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>81 193 \$</b>	<b>2 895 415 \$</b>	<b>88,7 %</b>	<b>2 557 427 \$</b>	<b>88,4 %</b>
<i>Autres</i>									
Remboursement contribution industrie	4 794 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 794 \$	0,1 %	- \$	0 %
Mauvaises créances	58 900 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	58 900 \$	1,8 %	- \$	0 %
<b>Total autres</b>	<b>63 694 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>63 694 \$</b>	<b>2,0 %</b>	<b>- \$</b>	<b>0 %</b>
<i>Administration</i>									
Salaires et avantages sociaux	124 198 \$	40 975 \$	5 830 \$	6 272 \$	52 266 \$	229 541 \$	7,0 %	249 313 \$	8,6 %
Honoraires professionnels	5 176 \$	- \$	- \$	- \$	1 172 \$	6 348 \$	0,2 %	27 656 \$	1,0 %
Services informatiques et logiciels	12 869 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	12 869 \$	0,4 %	9 360 \$	0,3 %
Acquisition de données	5 610 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 610 \$	0,2 %	1 395 \$	0,0 %
Loyer et entretien ménager	11 219 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	11 219 \$	0,3 %	11 053 \$	0,4 %
Assurances et cotisation professionnelle	4 969 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 969 \$	0,2 %	5 455 \$	0,2 %
Fournitures de bureau et foresterie	7 658 \$	1 831 \$	- \$	- \$	680 \$	10 169 \$	0,3 %	8 185 \$	0,3 %
Télécommunications	4 235 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 235 \$	0,1 %	4 144 \$	0,1 %
Déplacements, hébergement et repas	6 815 \$	5 339 \$	- \$	427 \$	1 487 \$	14 068 \$	0,4 %	13 629 \$	0,5 %
Formations	467 \$	- \$	- \$	- \$	150 \$	617 \$	0 %	927 \$	0,0 %
Divers	1 168 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 168 \$	0 %	1 395 \$	0,0 %
Amortissement	4 291 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 291 \$	0,1 %	2 713 \$	0,1 %
<b>Total frais d'administration</b>	<b>188 675 \$</b>	<b>48 145 \$</b>	<b>5 830 \$</b>	<b>6 699 \$</b>	<b>55 755 \$</b>	<b>305 104 \$</b>	<b>9,3 %</b>	<b>335 225 \$</b>	<b>11,6 %</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 473 638 \$</b>	<b>48 145 \$</b>	<b>598 783 \$</b>	<b>6 699 \$</b>	<b>136 948 \$</b>	<b>3 264 213 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>2 892 652 \$</b>	<b>100 %</b>
<b>Excédent produits sur charges immo.</b>	<b>1 542 \$</b>					<b>1 542 \$</b>		<b>(7 456 \$)</b>	
<b>SURPLUS EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>437 059 \$</b>				<b>32 258 \$</b>	<b>470 859 \$</b>		<b>205 159 \$</b>	

## Ventilation des dépenses et investissements pour les projets

	Projets								Total	%
	Peuplier hybride et lisier	Milieux humides 2015-2017	Travaux forêt-faune PAFF	GIR Écl. comm. trouées	Aménag. Ecosys.	Cons. vol. (réserve écolo.)	SBV Armagh	Milieux humides 2017-2018		
<b>SURPLUS DÉBUT D'EXERCICE</b>	- \$	6 150 \$	(1245 \$)	(440 \$)	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>4 466 \$</b>	
<b>REVENUS</b>										
Contribution MFFP - PAMVFP	645 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	30 000 \$	- \$	30 645 \$	18,5 %
Contribution MRC Mont. PADF	- \$	- \$	55 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	55 000 \$	33,3 %
Contribution FFQ	- \$	7 000 \$	1 250 \$	4 400 \$	- \$	1 000 \$	12 000 \$	6 500 \$	32 150 \$	19,4 %
Contribution Environ. Canada	- \$	- \$	- \$	- \$	47 590 \$	- \$	- \$	- \$	47 590 \$	28,8 %
<b>Total des revenus</b>	<b>645 \$</b>	<b>7 000 \$</b>	<b>56 250 \$</b>	<b>4 400 \$</b>	<b>47 590 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>42 000 \$</b>	<b>6 500 \$</b>	<b>165 385 \$</b>	<b>100 %</b>
<b>CHARGES</b>										
<i><b>Aide financière - Aménagement</b></i>										
Conseillers forestiers	- \$	- \$	47 280 \$	- \$	28 477 \$	- \$	5 436 \$	- \$	81 193 \$	59,0 %
<i><b>Administration</b></i>										
Salaires et avantages sociaux	- \$	12 604 \$	7 614 \$	2 774 \$	18 246 \$	794 \$	9 015 \$	1 219 \$	52 266 \$	38,0 %
Frais de projet	645 \$	- \$	- \$	1 172 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 817 \$	1,3 %
Fournitures de bureau	- \$	175 \$	- \$	- \$	350 \$	- \$	81 \$	- \$	606 \$	0,4 %
Déplac., héberg. et repas	- \$	371 \$	111 \$	13 \$	517 \$	206 \$	74 \$	418 \$	1 711 \$	1,2 %
<b>Total frais d'administration</b>	<b>645 \$</b>	<b>13 150 \$</b>	<b>7 725 \$</b>	<b>3 960 \$</b>	<b>19 113 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>9 169 \$</b>	<b>1 637 \$</b>	<b>56 400 \$</b>	
<b>Total des charges</b>	<b>645 \$</b>	<b>13 150 \$</b>	<b>55 005 \$</b>	<b>3 960 \$</b>	<b>47 590 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>14 605 \$</b>	<b>1 637 \$</b>	<b>137 593 \$</b>	<b>41,0 %</b>
<b>SURPLUS EN FIN D'EXERCICE</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	27 395 \$	4 863 \$	32 258 \$	100 %

# PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2017-2018

Prévision budgétaire 2017-2018	PAMVFP	Budget suppl. PAMVFP	Projets	Total	%
<b>SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>438 597 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>32 258 \$</b>	<b>470 855 \$</b>	
<b>REVENUS</b>					
Contribution MFFP PAMVFP	2 268 220 \$	- \$	- \$	2 268 220 \$	67,4 %
Contribution de l'industrie	380 000 \$	- \$	- \$	380 000 \$	11,3 %
Contribution MRC Montmagny PADF	- \$	- \$	32 600 \$	32 600 \$	1,0 %
Contribution MFFP PMB	- \$	605 030 \$	- \$	605 303 \$	18,0 %
Contribution Fondation de la faune	- \$	- \$	18 330 \$	18 300 \$	0,5 %
Contribution Environnement Canada	- \$	- \$	44 773 \$	44 773 \$	1,3 %
Contribution partenaires monde municipal	7 500 \$	- \$	- \$	7 500 \$	0,2 %
Revenus de projets et divers	8 122 \$	- \$	- \$	8 122 \$	0,2 %
<b>Total des revenus</b>	<b>2 663 842 \$</b>	<b>605 030 \$</b>	<b>95 703 \$</b>	<b>3 364 575 \$</b>	<b>100 %</b>
<b>CHARGES</b>					
<b>Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires</b>					
Travaux d'aménagement	2 609 620 \$	592 931 \$	82 043 \$	3 284 594 \$	90,2 %
Transfert de connaissances	43 000 \$	- \$	- \$	43 000 \$	1,2 %
<b>Total aide financière et formations</b>	<b>2 652 620 \$</b>	<b>592 931 \$</b>	<b>82 043 \$</b>	<b>3 327 594 \$</b>	<b>91,3 %</b>
<b>Administration</b>					
Salaires et avantages sociaux	174 332 \$	11 149 \$	43 549 \$	229 030 \$	6,3 %
Services informatiques et logiciel forêt privée	19 619 \$	- \$	- \$	19 619 \$	0,5 %
Comptabilité et services	3 700 \$	- \$	- \$	3 700 \$	0,1 %
Présidence	1 500 \$	- \$	- \$	1 500 \$	0,0 %
Loyer et entretien ménage	11 220 \$	- \$	- \$	11 220 \$	0,3 %
Réunions	250 \$	- \$	- \$	250 \$	0,0 %
Assurances et cotisations	5 004 \$	- \$	- \$	5 004 \$	0,1 %
Fournitures, photocopies et poste	8 450 \$	- \$	449 \$	8 899 \$	0,2 %
Publicité	5 000 \$	- \$	- \$	5 000 \$	0,1 %
Télécommunications	4 250 \$	- \$	- \$	4 250 \$	0,1 %
Frais déplacements, hébergement et repas	12 075 \$	950 \$	1 920 \$	14 945 \$	0,4 %
Formations	2 000 \$	- \$	- \$	2 000 \$	0,1 %
Frais de projets	650 \$	- \$	- \$	650 \$	0,0 %
Acquisition de données	1 200 \$	- \$	- \$	1 200 \$	0,0 %
Divers	1 160 \$	- \$	- \$	1 160 \$	0,0 %
Amortissement	7 194 \$	- \$	- \$	7 194 \$	0,2 %
<b>Total frais d'administration</b>	<b>257 604 \$</b>	<b>12 099 \$</b>	<b>45 918 \$</b>	<b>315 621 \$</b>	<b>8,7 %</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 910 224 \$</b>	<b>605 030 \$</b>	<b>127 961 \$</b>	<b>3 643 215 \$</b>	<b>100,0 %</b>
<b>SURPLUS EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>192 215 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>192 215 \$</b>	



# Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP et budget supplémentaire en 2016-2017

## Travaux réalisés dans le PAMVFP – 2016-2017

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement mécanisé	G	1 297 \$	42	110,1 ha	141 851 \$
		T	175 \$	1	2,6 ha	462 \$
7504	Déchetage	G	1 283 \$	5	11,5 ha	14 806 \$
7516	Déblaiement mécanique	E	494 \$	1	4,6 ha	2 254 \$
		G	669 \$	79	241,1 ha	160 721 \$
		T	175 \$	8	25,8 ha	4 520 \$
7517	Débroussaillage et déblaiement manuel	G	527 \$	1	2,6 ha	1 386 \$
	<b>Total préparation de terrain</b>			<b>137</b>	<b>398,5 ha</b>	<b>326 001 \$</b>
7626	Plantation manuelle racines nues PFD résineux	G	451 \$	5	8 880 plants	4 005 \$
		T	137 \$	1	10 020 plants	1 373 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	421 \$	121	637 906 plants	268 385 \$
		T	137 \$	5	48 097 plants	6 589 \$
7639	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	370 \$	6	25 600 plants	9 472 \$
7648	Regarni récipients 200 à 299 cc	G	397 \$	5	4 104 plants	1 629 \$
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	475 \$	26	39 355 plants	18 661 \$
	<b>Total reboisement</b>			<b>169</b>	<b>773 962 plants</b>	<b>310 114 \$</b>
7751	1 <sup>er</sup> dégagement plantation résineux	G	1 298 \$	128	426,0 ha	552 381 \$
7752	2 <sup>e</sup> dégagement plantation résineux	G	1 298 \$	68	179,0 ha	232 368 \$
7761	1 <sup>er</sup> dégagement plantation feuillus	G	1 298 \$	1	0,4 ha	558 \$
	<b>Total entretien de plantation</b>			<b>197</b>	<b>605,5</b>	<b>785 308 \$</b>
7853	Éclaircie précom. résineuse 5 000 à 15 000 tiges/ha	G	897 \$	20	38,8 ha	34 839 \$
7854	Éclaircie précom. résineuse 15 001 tiges/ha et +	G	1 167 \$	27	90,0 ha	105 007 \$
		T	322 \$	1	0,7 ha	238 \$
	<b>Total traitements non commerciaux</b>			<b>48</b>	<b>129,6</b>	<b>140 084 \$</b>



Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7901	Martelage feuillu	T	121 \$	7	14,7 ha	1 776 \$
7902	Martelage résineux	T	139 \$	147	369,0 ha	51 183 \$
7920	Aide tech.à la mob. des bois – manuelle. (1 à 4 ha)	T	251 \$	20	44,5 ha	11 177 \$
7921	Aide tech.à la mob. des bois – man. (ha supp.)	T	68 \$	1	0,1 ha	3 \$
7967	Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre manuelle	G	1296 \$	1	2,1 ha	2 403 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre manuel	G	1 117 \$	6	12,6 ha	14 097 \$
7973	Coupe progressive résineuse manuelle	G	966 \$	2	2,3 ha	2 222 \$
7976	Coupe de récupération totale	G	486 \$	2	1,2 ha	583 \$
7980	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Manuelle - DHP 9 à 15 cm	G	1 692 \$	22	44,2 ha	74 086 \$
		T	451 \$	2	3,7 ha	1 655 \$
7981	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	T	451 \$	5	4,2 ha	1 899 \$
		E	1 241 \$	1	1,0 ha	1 266 \$
7985	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Manuelle - DHP 9 à 15 cm	G	1 692 \$	52	94,7 ha	160 070 \$
		T	451 \$	2	1,4 ha	618 \$
7986	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	G	914 \$	6	7,1 ha	6 499 \$
		T	451 \$	3	5,0 ha	2 250 \$
8920	Aide tech. à la mob. des bois – méc. (1 à 4 ha)	T	251 \$	56	122,5 ha	30 755 \$
8921	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée (ha supplémentaire)	T	68 \$	9	18,2 ha	1 238 \$
8973	Coupe progressive résineuse mécanisée	G	819 \$	5	9,8 ha	8 010 \$
		T	451 \$	5	17,0 ha	7 649 \$
8980	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	G	1 337 \$	19	80,3 ha	105 831 \$
		T	451 \$	2	1,2 ha	550 \$
8985	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	E	886 \$	1	3,1 ha	2 738 \$
		G	1 337 \$	21	90,3 ha	120 664 \$
8986	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	T	451 \$	2	4,3 ha	1 926 \$
		G	781 \$	2	5,2 ha	4 061 \$
		T	451 \$	2	8,8 ha	3 955 \$
<b>Total travaux commerciaux<sup>1</sup></b>		T		<b>249</b>	<b>584,6 ha</b>	<b>619 163 \$</b>
<b>Grand total travaux PAMVFP<sup>1</sup></b>				<b>800</b>	<b>1 718,1 ha</b>	<b>2 180 670 \$</b>
					<b>773 962 plants</b>	



## Travaux réalisés dans le budget supplémentaire du PAMVFP – 2016-2017

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7901	Martelage feuillu	T	121 \$	3	3,5 ha	420 \$
7902	Martelage résineux	T	139 \$	96	265,9 ha	36 903 \$
7920	Aide technique à la mobilisation des bois - manuelle (1 à 4 ha)	T	251 \$	8	13,3 ha	3 328 \$
7970	Jardinage résineux manuel	G	1 139 \$	1	1,8 ha	2 039 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre manuel	G	1 117 \$	1	1,2 ha	1 329 \$
7973	Coupe progressive résineuse manuelle	G	966 \$	2	2,7 ha	2 647 \$
7980	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Manuelle - DHP 9 à 15 cm	G	1 692 \$	9	19,8 ha	33 485 \$
7981	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	G	914 \$	1	0,8 ha	722 \$
7985	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Manuelle - DHP 9 à 15 cm	G	1 692 \$	23	40,4 ha	68 272 \$
		T	451 \$	1	0,4 ha	180 \$
7986	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	G	914 \$	5	11,5 ha	10 465 \$
8920	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée (1 à 4 ha)	T	251 \$	52	114,7 ha	28 787 \$
8921	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée (ha supplémentaire)	T	68 \$	9	38,2 ha	2 599 \$
8971	Jardinage feuillus d'ombre mécanisé	G	927 \$	2	2,3 ha	2 114 \$
8973	Coupe progressive résineuse mécanisée	G	819 \$	20	63,3 ha	50 960 \$
8980	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	G	1 337 \$	23	115,2 ha	153 808 \$
8981	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	G	781 \$	1	5,1 ha	3 960 \$
8985	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	G	1 337 \$	27	155,7 ha	184 466 \$
8986	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	G	781 \$	5	8,3 ha	6 469 \$
<b>Grand total travaux budget supplémentaire<sup>1</sup></b>				<b>190</b>	<b>594,6</b>	<b>592 953 \$</b>

<b>Total PAMVFP et budget supplémentaire<sup>1</sup></b>			<b>990</b>	<b>2 312,6 ha</b>	<b>2 773 624 \$</b>
				<b>773 962 plants</b>	

<sup>1</sup> Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage.







**Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches**  
**201, rue Claude-Bilodeau, bureau 4**  
**Lac-Échemin (Québec) G0R 1S0**  
**Téléphone : 418 625-2100**  
**info@amvap.ca**  
**www.amvap.ca**